
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #843-02-25 modifiant le règlement 843-01-16 et réduisant l'emprunt à 770 700 \$.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	3 février 2025
Dépôt	3 février 2025
Adoption	3 mars 2025
Tenue du registre de signatures	24 mars 2025
Approbation par le MAMH	7 mai 2025
Entrée en vigueur	13 mai 2025

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE MAI 2025.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim